

10033

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

**RECUEIL SPECIAL
DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

C — N° 225

13 octobre 1980

LIGUE LUXEMBOURGEOISE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (L.L.S.P.),**Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

STATUTS

Le 14 juin 1980, les soussignés:

1. Albonetti-Meyer Pauline, Tétange, 45, rue de l'Eau
2. Barbarini Astride, Luxembourg, 5, rue Guido Oppenheim,
3. Bedwell Meredith, Luxembourg, 2, rue J. Engling
4. Bisdorff-Lœsch René Mme, Dudelange, 17, rue J. Origer
5. Bock-Linster Cécile, Bissen, 46, rue de la Chapelle
6. Bock Guillaume, Bissen, 46, rue de la Chapelle
7. de Bourcy Norbert, Luxembourg, 5, rue Schœttert
8. CARITAS LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg, 23, boulevard Prince Henri
9. Clees Paul, Dudelange, 2, rue de la CECA
10. Colling Paul, Diekirch, 20, rue de l'Hôpital
11. CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg, 42, boulevard Joseph II
12. Demuth-Lœsch Marie-Thérèse, Diekirch, 4, rue St Antoine
13. Dühr Martine, Luxembourg, Val Ste Croix
14. Eiffes Mireille, Luxembourg, 234, route d'Esch
15. Eiffes-Lambert Josette, 234, route d'Esch
16. Englebert Edward, Redange Attert, 4, rue d'Ospern
17. Englebert Liliane, Redange Attert, 4, rue d'Ospern
18. Engel Jeanne, Luxembourg, 23, rue des Celtes
19. Ewen Norbert, Luxembourg, Val Ste Croix, 145
20. Ewert Anne, Dudelange, 24, rue de la Vallée
21. Farinon Frédéric, Beaufort, 15, Montée du Château
22. Farinon Germaine, Beaufort, 15, Montée du Château
23. Farinon Hervé, Dillingen, 12, route de Grundhof
24. Foos Alphonse, Luxembourg, 14, rue Gabriel de Marie
25. Gaborit Jacques, Crauthem, 14, rue Metzler
26. Haan Pauline, Echternach, 19, rue Maximilien
27. Hansen Annette, Luxembourg, 10, rue Verte
28. Hansen Hyacinthe, Luxembourg, 52, rue de l'Egalité
29. Hansen Marie-France, Luxembourg, 10, rue Verte
30. Hastert Fernand Dr, Luxembourg, 49, boulevard Royal
31. Hein Jean Dr, Ettelbruck, 17, rue des Alliés
32. Heinen-Peusch Lucie, Troisvierges, 21, Grand'rue
33. Hemmer Claude A., Mondercange, 14, rue d'Ehlerange
34. Hennes Théo, Bereldange, 40, rue du X Octobre
35. Hoffmann Albert, Bettange Mess, 4, rue Hiehl
36. Hoffmann Charles, Obercorn, 26, rue Woiwer
37. Hoffmann Marguerite, Bettange Mess, 4, rue Hiehl
38. Hoffmann-Zeches Marie-Thérèse, Belvaux, 188, rue de la Gare
39. Kayser Yvonne, Luxembourg, 7, rue Gabriel de Marie
40. Kellen Mady, Luxembourg, avenue Gaston Diderich
41. Kimmel Robert, Roodt Syre, 14a, route de Grevenmacher
42. Kimmel-Kuhn Justine, Roodt Syre, 14, route de Grevenmacher

43. Klein Paul, abbé, Luxembourg, 23, boulevard Prince Henri
44. Klinz Wolfgang, Dippach, 3, rue des 3 Cantons
45. Kraus Adely, Ettelbruck, 171, rue de Warken
46. Kraus Joseph, Ettelbruck, 171, rue de Warken
47. Leick-Jost Louise, Luxembourg, 24, rue N. S. Pierret
48. Loesch Henri, Dudelange, 53, rue de Boudersberg
49. Loesch-Back Marie, Dudelange, 53, rue de Boudersberg
50. Mersch-Hartert Mme, Bridel, Birgerkreis
51. Merk Germaine, Luxembourg, 2, rue Astrid
52. Muller-Felgen Fernande, Luxembourg, 342, rue de Rollingergrund
53. Negretti Bruno, Luxembourg, 15, rue de Vianden
54. Pauly-Kamphues L. Bettembourg, 27, rue de Peppange
55. Payal Anita, Luxembourg, 15, rue de Vianden
56. Pirrotte Lydie, Pétange, 106, rue de Longwy
57. Pundel Jean, Luxembourg, 16, rue Franz Liszt
58. Rausch Rose, Steinsel, 59, rue de la Forêt
59. Rolles-Schwarz Albert, Steinsel, 43, Montée Willy Goergen
60. Roulleaux Mady, Luxembourg, 23, rue Jules Fischer
61. Sales Joseph, Bereldange, 69, Cité Grand-Duc Jean
62. Schaber Gaston, Luxembourg, 16, boulevard de la Pétrusse
63. Schiltz Mathias, Luxembourg, 4, rue Génistre
64. Schiltz Raymonde, 13, boulevard Jules Salentiny
65. Schiltz-Brimeyer Henriette, 13, boulevard Jules Salentiny
66. Schlimpen Claude, Fingig, 20, rue Centrale
67. Schmit-Sente Georgette, Vianden, Maison de Soins
68. Schmitz Maria, Ettelbruck, Hôpital Neuro-Psychiatrique
69. Schwebach Edouard, Platen, 42, rue Principale
70. Stemper Marie-Thérèse, Echternach, 19, rue Maximilien
71. Stirn-Blœs Josette, Bettembourg, 111, rue Klensch
72. Stumm Marthe, Luxembourg
73. Wagener Edouard, Medernach, 53, rue Savelborn
74. Wagner Pierre, Luxembourg, 7, rue Gabriel de Marie
75. Wagner Usch, Luxembourg, 17, avenue Victor Hugo
76. Wagner-Kohn Albertine, Mondercange, 10, rue des Prés
77. Wallig-Mathias Christiane, Niedercorn, 14, rue Franz Erpelding
78. Weber Alida, Luxembourg, 243, avenue Gaston Diderich
79. Weiler Joseph, Luxembourg, 161, route d'Esch
80. Zeches Joseph, Senningerberg, 8, rue Münsterbusch,

tous résidant au Grand-Duché de Luxembourg,
sont convenus de constituer entre eux et toute personne qui sera admise dans la suite une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 et aux présents statuts:

Art. 1^{er}. L'association a comme dénomination: « Ligue Luxembourgeoise de la Sclérose en Plaques » (L.L.S.P.).

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association s'est fixé les buts suivants:

- améliorer et faciliter la vie des malades ayant la sclérose en plaques ou une autre maladie semblable
- faire connaître ces maladies au public

- favoriser les recherches de ces maladies
- promouvoir le contact entre les personnes souffrant de ces affections
- créer un service social.

Art. 4. La durée est illimitée. L'association pourrait être dissoute par une décision de l'assemblée générale.

Art. 5. Une affiliation à d'autres associations à buts similaires doit être approuvée par l'assemblée générale.

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs et de membres protecteurs.

Art. 7. Peuvent devenir membres effectifs les malades atteints de sclérose en plaques ou d'une maladie semblable, les membres de leur famille, les membres du corps médical et paramédical ainsi que toute personne s'intéressant à la lutte contre ces affections

Art. 8. Peuvent devenir membres protecteurs toutes personnes qui s'engagent à verser à l'association la cotisation fixée par le conseil d'administration.

Art. 9. Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations annuelles dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale
- des dons, des legs et des subsides versés à l'association
- les bénéfices des manifestations et activités diverses organisées éventuellement par l'association
- les revenus des capitaux investis.

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association qui ont rempli leurs obligations statutaires. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an dans les six premiers mois de l'année.

Art. 11. Le conseil d'administration portera au moins quinze jours à l'avance à la connaissance des membres par voie d'invitation individuelle le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de 5 membres. Ceux-ci sont élus à la majorité simple de l'assemblée générale par les membres présents ou dûment mandatés pour une durée de 4 ans, ils sont rééligibles. Le conseil d'administration se renouvelle par moitié arrondie tous les 2 ans. Pour le premier renouvellement un tirage au sort déterminera les administrateurs sortants.

Art. 13. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, il est procédé à son remplacement à la plus prochaine réunion de l'assemblée générale. L'administrateur ainsi désigné n'est nommé que pour achever le mandat de celui auquel il se substitue.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Art. 15. Le conseil fait la répartition des fonctions. Il élit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ils restent en fonction pendant toute la durée de leur mandat d'administrateur.

Art. 16. Dans les mêmes conditions que celles prévues pour le conseil d'administration, l'assemblée générale désignera deux réviseurs de caisse, qui auront pour mission de contrôler la gestion financière et qui feront rapport à l'assemblée générale annuelle.

Art. 17. Les décisions du conseil d'administration ne pourront être prises qu'en présence de la majorité de ses membres.

Art. 18. Les actes engageant officiellement l'association sont signés conjointement par le président et un autre membre du comité.

Art. 19. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par l'assemblée générale délibérant, conformément à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 20. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, l'actif social net sera versé à une des oeuvres similaires à déterminer par l'assemblée générale.

Art. 21. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit précitée sont applicables.

Par cette même assemblée constituante ont été élus les membres du conseil d'administration, et les fonctions au sein de ce conseil se répartissent comme suit:

Président: Wagner Pierre

Vice-Président: Schiltz Raymonde

Secrétaire: Zeches Joseph

Trésorier: Foos Alphonse

Membres: Eiffes Mireille, Englebert Edward, Hansen Hyacinthe, Hoffmann Albert, Hoffmann Charles, Hoffmann-Zeches Marie-Thérèse, Kimmel Robert, Klinz Wolfgang, Negretti Bruno, Wagener Edouard.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1980, vol. 336, fol. 92, case 2. — Reçu 20 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-Cl. Octave.

(164 lignes.) Déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 12 août 1980.

LLSP, LIGUE LUXEMBOURGEOISE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES,
Association sans but lucratif.
Siège social: L-1014 Luxembourg.

Changements aux Statuts LLSP

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 1994 au Centre Culturel de Walferdange

Art. 3. L'association s'est fixé les buts suivants:

- améliorer et faciliter la vie des personnes atteints de la sclérose en plaques ou d'une affection analogue,
- faire connaître ces affections au public,
- favoriser les recherches de ces affections,
- promouvoir le contact entre les personnes souffrant de ces affections,
- créer un service social.

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs.

Art. 7. Peuvent devenir membres effectifs les personnes atteintes de sclérose en plaques ou d'une affection analogue, ainsi que toute personne s'intéressant à la lutte contre ces affections.

Art. 8. A rayer.

Art. 11. Le conseil d'administration portera au moins quinze jours à l'avance à la connaissance de tous les membres le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de 5 membres et d'un maximum de 17 membres. Ceux-ci sont élus pour une durée de 4 ans à la majorité simple de l'assemblée générale par les membres présents ou dûment mandatés; ils sont rééligibles. Le conseil d'administration se renouvelle par moitié arrondie tous les 2 ans.

Art. 15. Le conseil fait la répartition des fonctions. Il élit parmi ses membres un président, un, deux ou trois vice-président(s), un secrétaire et un trésorier. Ils restent en fonction pendant toute la durée de leur mandat d'administrateur.

Art. 16. Dans les mêmes conditions que celles prévues pour le conseil d'administration, l'assemblée générale désignera deux ou trois réviseurs de caisse, qui auront pour mission de contrôler la gestion financière et qui feront rapport à l'assemblée générale annuelle.

13052

Comité 1993/94

Wagner Pierre, Président,
Schiltz Raymond, Vice-Président,
Schroeder Benn, Vice-Président ff.,
Freichel Paulette, Secrétaire,
Pletsch J.-Pierre, Trésorier,
Foos Alphonse, Membre,
Haan Yves, Membre,
Hoffmann Marie-Thérèse, Membre,
Kraus Carole, Membre,
Kunnert Jhemp, Membre,
Marx Carlo, Membre,
Moritz Jean, Membre,
Pundel Antoinette, Membre,
Schumann Maurice, Membre,
Theisen Eugène, Membre,
Wagener Edouard, Membre,
Weiler Marcelle, Membre,
Weis Guy, Membre.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 1994, vol. 453, fol. 47, case 2. - Reçu 100 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(09984/999/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1994.